

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenue par visioconférence le 23 juin 2020 à 10h30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur ; ledit conseil étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Est absent :

M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale,
Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités
administratives et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont
également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 30. La directrice générale vérifie les présences.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13757-06-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que

présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13758-06-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2020**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 26 mai 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13759-06-20

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI
2020**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 13 mai 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 11 JUIN 2020**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 11 juin 2020, à savoir :

- Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges quant au programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
- Appui au projet de loi 61 visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13760-06-20

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu du comité de sécurité publique | 11 décembre 2019
- Procès-verbal de la Commission d'aménagement | 14 février 2019
- Compte-rendu du comité jeunesse AD_VISION | 12 mai 2020
- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 13 mai 2020

- Compte-rendu du comité culturel | 28 mai 2020

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13761-06-20

**MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LE CADRE
DU DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) - CIMA+**

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-12922-05-18, la MRC a accordé à la firme CIMA+ le contrat ADM-13-2018 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle » pour un montant de 2 350 000\$ avant taxes;

ATTENDU les actuelles réclamations en cours avec CIMA+ pour des sommes supplémentaires quant au volet principal du contrat ;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale à échanger avec CIMA+ quant aux réclamations en cours et faire rapport au Conseil de la MRC de l'état d'avancement des pourparlers.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13762-06-20

**RETOUR SUR LES FRAIS OPTIONNELS QUANT AU
CONTRAT ADM-13-2018 - FOURNITURE DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN
RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DANS LE CADRE DU
PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE (BAL)**

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-12922-05-18, la MRC a accordé à la firme CIMA+ le contrat ADM-13-2018 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle »;

ATTENDU que ce contrat comprend un volet optionnel en prévision de services supplémentaires qui seraient requis pour la bonne réalisation du mandat;

ATTENDU que les quantités initialement estimées pour le volet optionnel et le montant soumissionné par la firme CIMA+ ont justifié une réserve budgétaire initiale de 134 000 \$ pour couvrir ces frais;

ATTENDU que ces sommes ont été employées en totalité suite à l'approbation par la MRC de diverses demandes d'autorisation de modification de projet (AMP);

ATTENDU qu'une première tranche de 25 000 \$ a été autorisée lors du conseil du 26 mai 2020 (résolution MRC-CC-13737-05-20) afin de prévoir des sommes supplémentaires qui pourraient être requises pour la réalisation de services supplémentaires prévus au volet optionnel;

ATTENDU qu'en fonction de l'avancement des travaux et des prévisions, un montant supplémentaire de 150 000 \$ pourrait devoir être affecté au volet optionnel;

ATTENDU les actuelles réclamations en cours avec CIMA+ pour des sommes supplémentaires quant au volet principal du contrat ;

ATTENDU qu'il avait été résolu au conseil du 26 mai 2020, dans la résolution MRC-CC-13737-05-20, que le Conseil étudie lors de la séance de juin, la possibilité d'affecter des sommes supplémentaires pour le paiement de services prévus au volet optionnel, et ce, en fonction de l'évolution du dossier;

ATTENDU que le conseil de siège pas en juillet et que des services supplémentaires pourraient être requis rapidement afin de ne pas freiner le déploiement;

ATTENDU les discussions toujours en cours avec CIMA+;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité qu'un montant supplémentaire de 25 000 \$ soit réservé pour être affecté au paiement de services prévus au volet optionnel du contrat ADM-13-2018, le cas échéant, lorsqu'une demande d'autorisation de modification de projet sera dûment approuvée par la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13763-06-20

**ÉTAT DE SITUATION | PROGRAMME DE SOUTIEN AU
MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER
(PSMMPI)**

ATTENDU que le 24 février 2020, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté la résolution MRC-CC-13595-01-20 confirmant au ministère de la Culture et des Communications (MCC) sa participation au nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

ATTENDU que le 12 mars 2020, la MRC a déposé sa proposition de programme, de budget et d'offre d'emploi au MCC, accompagnés d'une demande d'autorisation pour élargir les critères d'admissibilité afin d'inclure les immeubles ayant la mention «Bon» comme intérêt patrimonial et ainsi faire bénéficier un maximum de propriétaires sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que le MCC a refusé d'élargir les critères d'admissibilité;

ATTENDU que la MRC demeure dans l'attente de signer des protocoles d'entente avec le MCC ;

ATTENDU qu'un tableau récapitulatif répertoriant les immeubles ayant un intérêt patrimonial «Supérieur» ou «Exceptionnel» et admissibles au programme a été préparé;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter

pour dépôt le tableau des Immeubles admissibles dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13764-06-20

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CULTUREL QUANT À
L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

ATTENDU le désistement de la Ville de Rivière-Rouge pour le projet de développement d'un circuit régional favorisant la découverte et la promotion des produits culturels de la vallée de la Rouge dans le cadre de l'Entente de développement culturel (EDC-18-20-18);

ATTENDU que le Ministère de la Culture et des Communications a octroyé un montant de 5 000\$ pour ce projet, à condition qu'une somme équivalente soit investie par le milieu;

ATTENDU les recommandations du comité culturel lors de la rencontre tenue le 28 mai 2020;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité vérifier auprès des autres municipalités de la Rouge leur intérêt à poursuivre le projet EDC-18-20-18 et à y contribuer financièrement;

Il est de plus résolu, qu'advenant que les municipalités de la Rouge ne poursuivent pas le projet EDC-18-20-18, ce projet soit substitué par un Symposium de l'art organisé par la MRC ; ce projet comprendra des ateliers et des prestations artistiques professionnels sous forme de webinaires à réviser et la contribution à fournir par le milieu sera réparties entre les 17 municipalités composant la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13765-06-20

**CADRE RÉGISSANT ET CODE D'ÉTHIQUE DU COMITÉ
JEUNESSE**

ATTENDU que lors de la rencontre du comité jeunesse AD_Vision du 3 mars 2020, le comité a manifesté l'intérêt de se doter de règles de conduite internes;

ATTENDU qu'un projet de Cadre régissant ainsi qu'un projet de Code d'éthique et de déontologie ont été préparés afin d'être soumis au comité jeunesse AD_Vision de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de Cadre régissant ainsi que le projet de Code d'éthique et de déontologie du comité jeunesse AD_Vision de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13766-06-20

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA
SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE**

ATTENDU que les municipalités participantes à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent harmoniser leur réglementation relative à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

ATTENDU qu'un projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics a été rédigé;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant sur la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics.

Il est de plus résolu que ce projet soit transmis aux municipalités pour commentaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13767-06-20

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ENCADRANT
L'USAGE DU CANNABIS**

ATTENDU que les municipalités participantes à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent harmoniser leur réglementation relative l'usage du cannabis;

ATTENDU qu'un projet de règlement encadrant l'usage du cannabis a été rédigé;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement encadrant l'usage du cannabis;

Il est de plus résolu que ce projet soit transmis aux municipalités pour commentaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13768-06-20

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX
ANIMAUX**

ATTENDU que les municipalités participantes à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent harmoniser leur réglementation relative aux animaux;

ATTENDU qu'un projet de règlement relatif aux animaux a été rédigé;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement relatif aux animaux.

Il est de plus résolu que ce projet soit transmis aux municipalités pour commentaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13769-06-20

**NOUVEAU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) DU
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION | VOLET 4 VITALISATION ET
COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

ATTENDU l'annonce du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que le FRR comporte soit le volet 1 *Rayonnement des régions*, le volet 2 *Soutien à la compétence*, le volet 3 *Signature et innovation* et le volet 4 *Vitalisation et coopération intermunicipale*;

ATTENDU que pour bénéficier du volet 4, la MRC doit conclure une entente avec le MAMH;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle une entente avec le MAMH afin de bénéficier du volet 4 *Vitalisation et coopération intermunicipale* du Fonds régions et ruralité ainsi que tout documents pouvant être nécessaires à la conclusion de cette entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13770-06-20

**MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE QUANT AU LAC-
À-L'ÉPAULE**

ATTENDU les nouvelles sommes rendues disponibles pour la MRC entre autres par le volet 3 *Signature et innovation* et le volet 4 *Vitalisation et coopération intermunicipale* du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

ATTENDU que les membres du Conseil souhaitent échanger concernant les opportunités offertes par ces nouveaux fonds et les dossiers à prioriser;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à organiser une rencontre de type lac-à-l'épaule.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13771-06-20

**DÉPÔT DU RAPPORT DE CIRANO SUR LES FACTEURS
D'ATTRACTIVITÉ DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES**

ATTENDU que, dans le cadre d'un projet FARR, la firme CIRANO a été mandatée par la MRC Thérèse-de Blainville afin de produire une étude quant aux facteurs d'attractivité de la région des Laurentides;

ATTENDU que les conclusions du rapport pour la région de la MRC d'Antoine-Labelle seront présentées le 30 juin 2020 prochain;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Céline

Beaugard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport produit par CIRANO quant à l'Étude des facteurs d'attractivité de la région des Laurentides.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13772-06-20

REMERCIEMENTS À M. DANNY RAIL, CAPITAINE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU l'annonce du départ du directeur du poste de la Sûreté du Québec au poste de la MRC d'Antoine-Labelle, le capitaine Danny Rail;

ATTENDU l'implication de M. Rail dans les dossiers de sécurité publique sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de remercier M. Danny Rail pour l'engagement et le professionnalisme qu'il a démontrés en tant que directeur du poste de la Sûreté du Québec au poste de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13773-06-20

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES ING-06-2020 QUANT À L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LE PONT AU KM 198 DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU qu'en 2010, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a fermé sa structure P-17458 située au km 198 du Parc linéaire le P'tit Train du Nord en raison de son état de détérioration créant entre autres des problématiques d'accessibilité;

ATTENDU que la MRC souhaite rétablir un lien au km 198 du Parc linéaire afin de pallier aux difficultés d'accessibilité majeures que présente la voie de contournement;

ATTENDU que le rétablissement de ce lien est également identifié par la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord comme enjeu principal;

ATTENDU qu'en 2018, la MRC a fait réaliser une étude de faisabilité afin de déterminer le meilleur scénario pour le rétablissement du lien;

ATTENDU que, suite à cette étude, la MRC a retenu le scénario prévoyant la construction d'une nouvelle passerelle abaissée dans un axe en aval;

ATTENDU qu'en 2020, la MRC a fait réaliser une étude d'avant-projet pour la réalisation de ce scénario;

ATTENDU que, pour réaliser ce scénario et poursuivre ses

démarches, la MRC doit au préalable faire réaliser des plans et devis afin de présenter des demandes d'aide financière;

ATTENDU que la décision du MTQ quant au maintien ou à la démolition de la passerelle existante aura des impacts importants sur la suite du projet, notamment, sur le tracé et la structure de la nouvelle passerelle, sur l'environnement, sur l'échéancier, sur les coûts, de même que sur la stabilisation de la structure existante et la sécurisation de la zone lors des travaux;

ATTENDU que la MRC aurait aimé connaître les intentions du MTQ afin de définir le mandat quant à la réalisation des plans et devis ;

ATTENDU que depuis l'année 2010, la MRC a interpellé le MTQ à de multiples occasions afin de connaître ses intentions quant à la passerelle existante et que ces demandes sont restées sans réponse;

ATTENDU que par une correspondance datée du 18 juin 2020, la MRC a réitéré sa demande afin de connaître rapidement les intentions du MTQ quant au maintien ou à la démolition de sa passerelle ;

ATTENDU que la MRC souhaite poursuivre ses démarches pour la réalisation du projet et ainsi honorer ses ententes avec ses partenaires financiers;

ATTENDU que la MRC a sollicité des offres pour l'octroi du contrat ING-06-2020 pour la préparation de plans et devis pour la construction d'une passerelle au km 198 du parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que, conformément au Règlement numéro 493 relatif à la gestion contractuelle, ce contrat peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU le dépôt de la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme WSP Canada, selon sa proposition P20-11023-34, pour un prix de 69 000 \$ plus taxes pour la préparation des plans et devis et 5 000 \$ plus taxes pour la demande de certificat d'autorisation, en option.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale et la direction du service de l'ingénierie à préciser le mandat de la firme et l'échéancier de réalisation du mandat en fonction de la décision qui sera prise par le MTQ quant à la démolition ou au maintien de sa passerelle.

ADOPTÉE

PROGRAMMATION 2021

La directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses que le service prépare sa planification de projets pour l'année 2021. Les municipalités sont invitées à soumettre leurs projets au service d'ingénierie.

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13774-06-20

REGISTRES DE CHÈQUES MAI 2020

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 55432 à 55530, totalisant 4 447 742.16 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2020;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 516768 à 516784 (élus), les numéros 516785 à 516835 (employés) et 516836 à 516886 totalisant 140 884.77 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2020;
- le registre des prélèvements, au montant de 46 585.87 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1372 à 1373, totalisant 337.25 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2020;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 470 et 471, totalisant 135 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2020;
- le registre de chèques Fiducie, portant les numéros 712 à 713, totalisant 4 339.97 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2020;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1107 à 1114, totalisant 25 263.46 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13775-06-20

FACTURE DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU DANS LE CADRE DE LA FIBRE OPTIQUE

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à effectuer le versement à la Commission scolaire Pierre-Neveu de la somme de 81 545,23 \$ incluant les taxes, à titre paiement pour les frais récurrents relatifs à la fibre optique pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE :
VINGTIÈME RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Michel Dion, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, le Vingtème règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13776-06-20

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : VINGTIÈME
RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole contenue dans sa résolution MRC-CCA-137-05-20;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'adopter le projet du Vingtème règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'accepter pour dépôt le projet du Vingtème règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13777-06-20

**DEMANDE D'AVIS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET HABITATION POUR LA 20^E
MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la 20^e modification du schéma d'aménagement révisé proposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13778-06-20

**ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES
MODIFICATIONS**

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter tel que présenté le document relatif à la nature des modifications à apporter au plan et à la réglementation d'urbanisme des municipalités concernées par le projet du Vingtème règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13779-06-20

**DATE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION ÉCRITE
RELATIVE À LA 20E MODIFICATION DU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

ATTENDU qu'en raison des dispositions de l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation prévue conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de tenir une consultation écrite quant à la 20^e modification du schéma d'aménagement révisé qui se déroulera du 5 au 21 août 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13780-06-20

**RAPPORT ANNUEL 2019 ET PLAN D'ACTION 2020 DU
PARC RÉGIONAL DU POISSON BLANC**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2019 et le plan d'action 2020 de la Corporation du Parc régional du Poisson Blanc tel que présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13781-06-20

**PLAN ANNUEL 2019 ET PLAN D'ACTION 2020 DU PARC
RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le plan annuel 2019 et le plan d'action 2020 de la Société de développement du réservoir Kiamika tel que présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13782-06-20

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 ET PLAN D'ACTION 2020 DU
PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'activité 2019 et le plan d'action 2020 de la Corporation du Parc régional de la Montagne du Diable tel que présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13783-06-20

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE MAI 2020

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Céline Beaugard et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8414 à 8432, totalisant 16 394.17 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2020.

ADOPTÉE

M. Stéphane Roy quitte la séance, il est 11 h 40.

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 13784-06-20

NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU les négociations collectives pour le renouvellement de la convention collective entre la MRC d'Antoine-Labelle et le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle (CSN);

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre les représentants de la MRC et les représentants syndicaux;

ATTENDU le dépôt du document identifiant les modifications à la convention;

ATTENDU les recommandations du comité des négociations;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les documents identifiant les modifications et d'approuver le renouvellement de la convention collective entre la MRC d'Antoine-Labelle et le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle (CSN) pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document présenté.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle la nouvelle convention collective.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13785-06-20

PROJET DE POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite implanter un projet pilote de télétravail auprès de ses employés;

ATTENDU le dépôt du projet de Politique de télétravail;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Céline

Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé la Politique de télétravail de la MRC d'Antoine-Labelle en modifiant toutefois la date de mise en vigueur pour le 1^{er} septembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13786-06-20

POSTE DE TECHNICIEN EN CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE, CLASSE V

ATTENDU la résolution MRC-CC-13784-06-20 quant au renouvellement de la convention collective;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que le poste de technicien en cartographie et géomatique, classe V, soit désormais un poste permanent, au sens de la Convention collective entre la MRC d'Antoine-Labelle et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle le tout conditionnement à ce que le nouveau poste actuellement en cours de technicien en cartographie et géomatique, classe IV soit un poste occasionnel de 24 mois;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13787-06-20

POSTE DE COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE, CLASSE IV

ATTENDU la résolution MRC-CC-13784-06-20 quant au renouvellement de la convention collective;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que le poste de coordonnateur régional en sécurité incendie, classe IV, soit désormais un poste permanent, au sens de la Convention collective entre la MRC d'Antoine-Labelle et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13788-06-20

POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, CLASSE IIM*

ATTENDU la résolution MRC-CC-13784-06-20 quant au renouvellement de la convention collective;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que le poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM*, occupé par M. Yannick Maurais, soit désormais un poste permanent, au sens de la Convention collective entre la MRC d'Antoine-Labelle et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13789-06-20

**POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,
CLASSE IIM* ET D'INSPECTEUR ADJOINT DES
BÂTIMENTS EN TNO**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13784-06-20 quant au renouvellement de la convention collective;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que le poste partagé de technicien en évaluation foncière, classe IIM* et d'inspecteur adjoint des bâtiments en TNO, occupé par M. Martin Mayer, soit désormais un poste permanent, au sens de la Convention collective entre la MRC d'Antoine-Labelle et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13790-06-20

**EMBAUCHE DE L'ADJOINTE À LA DIRECTION
GÉNÉRALE AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

ATTENDU la tenue du concours 20-AD-03 en vue de combler le poste de l'adjointe à la direction générale aux activités financières;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle d'embaucher Mme Caroline Richer, au poste de d'adjointe à la direction générale aux activités financières de la MRC d'Antoine-Labelle, à compter du 17 août 2020, de la soumettre à une période de probation de 12 mois et de lui conférer le 2^e échelon de la politique de traitement du personnel-cadre, au salaire annuel de 73 440 \$;

Il est de plus résolu de la rendre éligible à l'obtention du 3^e échelon de ladite politique le 17 août 2021 et de lui reconnaître 3 années de service au terme de l'article 9 de la politique de traitement du personnel-cadre, quant aux vacances annuelles, le tout au prorata de sa date d'embauche, soit le 17 août 2020.

Il est finalement résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer un contrat à cet effet, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13791-06-20

**MODIFICATION À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT
DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOURS ET DE
DÉPENSES ENCOURUES**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposée, la Politique de remboursement des frais de déplacement, de séjours et de dépenses encourues laquelle apporte la modification à l'effet qu'aucuns frais pour la consommation de boissons alcoolisées ne seront dorénavant remboursés.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

DÉMARCHE MEI – CONNEXION LAURENTIDES

M. Frédéric Houle, directeur générale du CLD d'Antoine-Labelle est présent. Il informe les maires et mairesses la démarche de consultation du ministère de l'Économie et de l'Innovation avec Connexion Laurentides.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13792-06-20

REPRÉSENTANT DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À CONNEXION LAURENTIDES

ATTENDU que Connexion Laurentides est l'organisme régional en matière de développement économique qui a démarré ses activités en 2020 et est soutenu, entre autres, par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

ATTENDU que le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL) s'est prononcé en faveur d'une représentativité de chaque MRC de la région des Laurentides au sein du conseil d'administration de Connexion Laurentides

ATTENDU que la gouvernance de Connexion Laurentides devrait être revue afin qu'un représentant par MRC puisse y siéger;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Céline Beaugard et résolu à l'unanimité d'informer Connexion Laurentides de l'intention de la MRC de nommer M. Frédéric Houle, directeur général du CLD d'Antoine-Labelle, à titre de membre du conseil d'administration de Connexion Laurentides.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13793-06-20

NOMINATION AU COMITÉ RÉGIONAL DE GESTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa nouvelle politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, le 26 juin 2018, au terme de la résolution MRC-CC-12946-06-18;

ATTENDU que le mandat des représentants nommés au terme de la résolution MRC-CC-12684-11-17 venait à échéance le 27 novembre 2019;

ATTENDU que le comité régional de gestion est composé de neuf (9) membres, soit :

- 5 maires (nommés par le conseil de la MRC);
- 1 représentant du secteur des Affaires (désigné par le CLD);
- 1 représentant du secteur de la Santé (désigné par le CISSS);
- 1 représentant du secteur Scolaire (désigné conjointement

par la Commission scolaire Pierre- Neveu, le Centre collégial de Mont-Laurier et par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, campus de Mont-Laurier);

- 1 représentant du milieu Communautaire (désigné par la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides).

ATTENDU que les personnes suivantes ont été désignées pour représenter les différents secteurs :

- Secteur des Affaires : M. David Bolduc, directeur général de Zone Emploi;
- Secteur de la Santé : M. Sylvain Pagé, adjoint à la direction générale du CISSS des Laurentides;
- Secteur Scolaire : Mme Annie Lapointe, directrice du Centre collégial de Mont-Laurier;
- Secteur Communautaire : M. Francis Mayrand, directeur général de la Corporation du développement communautaire des Hautes-Laurentides;
- 5 maires (nommés par le conseil de la MRC).

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité de nommer Mme Annick Brault ainsi que MM. Gilbert Pilote, Normand St-Amour, Daniel Bourdon et Georges Décarie, à titre de représentants afin de siéger au sein du comité régional de gestion dans le cadre de la politique aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour un mandat expirant le 24 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13794-06-20

**ÉCHÉANCIER DE L'APPEL DE PROJETS - POLITIQUE
AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES
MILIEUX DE VIE**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa nouvelle politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, le 26 juin 2018, au terme de la résolution MRC-CC-12946-06-18 ;

ATTENDU qu'un montant total de 150 000 \$ à l'enveloppe réservée à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour un lancement d'appel de projets en 2020 a été adopté par le conseil de la MRC lors du budget 2020;

ATTENDU le dépôt de l'échéancier pour l'année 2020 concernant l'appel de projets de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale du CLD d'Antoine-Labelle à lancer un appel de projets pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour un montant total de 150 000 \$ qui sera puisé à même le Fonds de développement des territoires (FDT) 2020.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI)

M. Frédéric Houle informe les maires et mairesses du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PME) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Il résume les modalités d'octroi des prêts additionnels aux MRC dans le cadre du Fonds local l'investissement.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13795-06-20

SUPPORT AUX PROJETS D'ENTREPRISES VISANT LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la dépendance de la population de la MRC d'Antoine-Labelle à l'approvisionnement en denrées alimentaires provenant de l'extérieur du territoire ;

ATTENDU les impacts d'une crise mondiale sur les chaînes d'approvisionnement, telle que celle de la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est à l'extrémité de la chaîne d'approvisionnement ce qui cause des possibilités de ruptures de stock en temps de rationnement et par le fait même des risques pour la sécurité alimentaire de la population ;

ATTENDU l'importance de viser l'autosuffisance alimentaire locale, hors-saison, il devient encore plus nécessaire dans le contexte d'une pandémie comme la COVID 19 ;

ATTENDU les effets multiplicateurs des productions agroalimentaires sur l'écosystème économique d'une région tant en matière d'emploi que des dépenses d'entreprises ;

ATTENDU les effets multiplicateurs de la consommation dans les commerces locaux ;

ATTENDU le désir des consommateurs des plus petites régions comme celle de la MRC d'Antoine-Labelle de consommer davantage de produits issus de leur territoire ;

ATTENDU la traçabilité et la qualité connues des produits agroalimentaires locaux ;

ATTENDU que la production alimentaire de masse et le transport des denrées alimentaires sont des facteurs importants de production de gaz à effet de serre ;

ATTENDU la nécessité de changer les habitudes de consommation afin de cesser le réchauffement climatique ;

ATTENDU que les petites entreprises de production agricole, qui constituent la quasi-totalité de celles présentes sur le territoire, ne peuvent offrir à un coût compétitif les produits standardisés demandés par les réseaux de distribution ;

ATTENDU que le renouvellement des infrastructures de production agroalimentaire où la relève de ces dernières est financièrement risqué ;

ATTENDU que l'agriculture est un des trois (3) moteurs économiques de la MRC d'Antoine-Labelle avec la présence de promoteurs prêts à investir dans le développement du secteur, de producteurs d'expérience et d'une relève formée ;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de mandater le CLD afin de soutenir les promoteurs et de faire les représentations nécessaires pour appuyer les projets de production agroalimentaire visant la souveraineté alimentaire des habitants du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION
(MEI) QUANT AU DÉVELOPPEMENT DE
L'ENTREPRENEURIAT ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES
ENTREPRISES ET DES RÉGIONS**

M. Frédéric Houle, présente aux maires et mairesses l'offre de services du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) quant au développement de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions.

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Fonds d'urgence pour l'appui communautaire
- Projet Mission Recyclage Compostage Laurentides – Bilan 2019-2020 (année 1)
- Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis

PLAN DE TRANSPORT DU TACAL ET CONSULTATIONS

M. Vincent Diotte, directeur du Transport adapté et collectif Antoine-Labelle (TACAL) informe les maires et mairesses du plan de transports du TACAL. Ceux-ci sont informés que des consultations sont à venir en lien avec ce plan de transport et sont invités à y assister en grand nombre.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est midi et vingt (12 h 20).

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière**